

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

# Plan Local d'Urbanisme

*ESMANS*

<b>ELABORATION</b>	<b>1 ère REVISION</b>
prescrite le : 28 janvier 2004	prescrite le : 27 avril 2015
arrêtée le : 18 juillet 2007	arrêtée le : 22 juillet 2019
approuvée le : 27 février 2008	approuvée le :
modifiée le : 17 juin 2011 28 mars 2013	modifiée les :
révision allégée le : 14 octobre 2015	révision allégée le :
modification simplifiée le : 22 juin 2016	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .1.1  
**ANNEXE  
SANITAIRE  
EAU POTABLE  
NOTICE**

VU pour être annexé à l'arrêté du :  
25 octobre 2019

agence d'aménagement et d'urbanisme



hôtel entreprises, rue Marchevant 77250 ECUELLES  
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

**COMMUNE D'ESMANS**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**ANNEXE SANITAIRE "ALIMENTATION EN EAU POTABLE"**

**I - DONNEES GENERALES**

**A - Situation administrative :**

Maître d'ouvrage : la commune d'Esmans fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) ; ex Communauté de Communes des 2 Fleuves (CC2F), qui est dotée de la compétence eau potable

Mode d'exploitation : la Communauté de Communes du Pays de Montereau a confié à Véolia l'exploitation du réseau d'eau potable.

**B - Population :**

Population actuelle : 901 habitants (en 2014)  
Population future : 1 050 habitants en 2030.  
Besoins en jour de pointe : 263 m<sup>3</sup>/jour (sur une base de 250 l / habitant / jour).

Population légale 2016 de la commune, en vigueur le 1er janvier 2019.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
905	9	914

**II - ETAT ACTUEL DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**A - Ressources :**

Eau provenant d'une résurgence située en cœur de village, issue d'une rivière souterraine.

**B - Stockage :**

Deux réservoirs situés sur le territoire communal :

- réservoir d'Esmans, d'une capacité de 1 000 m<sup>3</sup> ;
- château d'eau du Petit Fossard, d'une capacité de 800 m<sup>3</sup>.

**C - Réseau :**

- Longueur du réseau d'eau potable regroupé : 100 km
- Rendement du réseau d'eau potable : 67,6% (Mauvais – voir en page suivante)
- Indice de perte du réseau d'eau potable : Mauvais.

Le village d'Esmans est desservi par un réseau de canalisations allant du diamètre ø 60 mm à ø 125.

**III - DIAGNOSTIC SUR L'ETAT ACTUEL** Source : [www.services.eaufrance.fr/donnees/service/152993](http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/152993)

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats de 23 prélèvements physicochimiques et de 20 prélèvements bactériologiques.

→ Voir aussi l'analyse de l'année 2017 en page 3.

Eau Potable Indicateurs du service - 2017

Codé	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle
D101.0	Nombre d'habitants desservis	9 315 hab	sans anomalie apparente			
D102.0	Prix du service au m <sup>3</sup>	1,84 €/m <sup>3</sup>	sans anomalie apparente			

## Qualité de l'Eau

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100 %	sans anomalie apparente			
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	85,2 %	sans anomalie apparente			
P108.3	Protection de la ressource en eau	83,6 %	sans anomalie apparente			

## Réseaux

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	83 points	sans anomalie apparente			
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,6 %	sans anomalie apparente			
P105.3	Volumes non comptés	5,5 m³/km/j	sans anomalie apparente			
P106.3	Pertes en réseau	5,3 m³/km/j	sans anomalie apparente			
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0 %	sans anomalie apparente			

## IV - DISPOSITIONS ENVISAGEES

- Le captage actuel pose un problème de présence de pesticides, au dessus de la norme. En outre, la sécurité de l'approvisionnement n'est pas garantie (source à l'air libre).
- Renforcement (extension, le cas échéant) des canalisations en fonction des besoins.  
Si nécessaire avec un régime de participations (Projet Urbain Partenarial, ou autre).

\*

\*

\*

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2017</b></p> <p>L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques à l'exception des pesticides, sans toutefois nécessiter de recommandations d'usages.</p>	<p><b>C</b></p> <p>A : Eau de Bonne qualité B : Eau de qualité suffisante qui peut être consommée sans risque pour la santé <i>* Eau qui a été non conforme aux limites de qualité mais de façon limitée</i> C : Eau de qualité insuffisante qui a pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité qui a pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2017
<b>BACTERIOLOGIE</b>		
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	<b>A</b>	Nombre de contrôles : 20 Tous les contrôles sont conformes.
<b>NITRATES</b>		
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	<b>A</b>	Nombre de contrôles : 20 Moyenne : 39,5 mg/L Maximum : 43,0 mg/L
<b>FLUOR</b>		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l <i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i>	<b>A</b>	Nombre de contrôles : 2 Moyenne : 0,00 mg/L Maximum : 0,00 mg/L
<b>PESTICIDES</b>		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance et 0,5 µg/l toutes substances confondues.	<b>C</b>	Nombre de contrôles : 4 Valeur maximale mesurée : 0,280 µg/L Molécule à l'origine du maximum : Aflazine déséthyl
<b>DURETE</b>		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	<i>Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité</i>	Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 31,3 °f Maximum : 33,8 °f Eau moyennement calcaire

**Origine de l'eau**  
Eau d'origine souterraine. L'unité de distribution est alimentée par  
1 usine(s) de traitement  
SPRD1 ESMANS  
et 1 captage(s)  
ESMANS 1  
Le maître d'ouvrage : CDC PAYS DE MONTEREAU a délégué tout ou partie de la gestion à GIE ÎLE DE FRANCE  
**Contrôles sanitaires réglementaires**  
L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2017 :  
- 23 prélèvements physicochimiques,  
- 20 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.  
Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.

**CONSEILS**



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau-104693-0.html>